#### ART. PREMIER N° 40

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

### RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 40

présenté par M. Bilde, M. Chenu, Mme Houplain, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

#### **ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 11, supprimer les mots : «, y compris sanitaire, »

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Refuser l'accès à des établissements de santé, sociaux et sociaux médicaux à des personnes qui sont déjà susceptibles d'avoir été soumises aux restrictions mentionnées est injustifié.